Départ à la retraite

Mode d'emploi

Et voila, c'est le moment !

Vous allez enfin avoir une retraite bien méritée, sereine, sans l'URSSAF, la Contribution Foncière des Entreprises, la cotisation à l'Ordre des MK, sans … Oui, mais !

Il y a quelques démarches à réaliser afin que tout se passe au mieux.

Vous savez tous qu'il faut prévenir, la CARPIMKO, l'URSSAF, la CPAM, mais l'Ordre ?

Très peu y pensent et lorsque vous recevez votre appel à cotisation de l'année suivante, alors la vous retrouvez d'un seul coup, d'un seul, le numéro de téléphone du CDO et vous savez nous exprimer votre … amertume !!!

Nous préférons votre gratitude, mais … !!!
Vous ne vous décidez pas du jour au lendemain à prendre votre retraite, alors pensez à nous en avertir **à l'avance** pour que nous fassions, nous aussi, les opérations nécessaires à temps.

Pour cela, vous devez nous fournir votre attestation de la CARPIMKO prouvant l'arrêt de votre activité et nous indiquer à quelle date **exacte** vous souhaitez être radiés ou considérés comme retraité inactif.

En effet, **deux solutions** s'offrent à vous :

- La **radiation définitive** de l'Ordre: vous n'existez plus …aux yeux de cette institution bien sûr !! et vous n'avez bien sur plus de cotisation à payer.

- Le passage en **mode MK retraité inactif** : vous faites toujours partie de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes et avez alors à vous acquitter d'une cotisation annuelle de 50 €.

L'avantage de cette dernière solution est que vous bénéficiez toujours de la **«couverture dépendance»** caractérisée par une rente mensuelle de **600 €** et du versement unique d'un capital de **1000 €** pour l'aide à l'aménagement du domicile.

Alors, **pensez au Conseil Départemental** de l'Ordre en faisant vos démarches préalables à votre retraite.

Nous vous rappelons que tout changement d'activité et d'adresse professionnelle ou privée doit nous être communiqué préalablement à celui-ci. Bien sûr, les contrats liés à ces modifications nous sont obligatoirement remis.

Si vous avez lu attentivement et complètement ce bulletin N° 7, vous vous apercevez que c'est la seconde fois qu'apparaît ce communiqué.

Non, votre Secrétaire Générale n'a pas encore cette tendance fâcheuse à radoter (quoique !).
Mais par contre nous nous battons de façon régulière avec tous les retours de courrier pour des adresses incorrectes, et ça c'est fatiguant et souvent couteux !

Et j'en rajoute encore une petite dose !

Pensez également à nous communiquer votre adresse mail !
En effet, nous employons de plus en plus ce mode de communication avec vous et vos adresses mail changent fréquemment.

Pas de mail, pas de communication !!!

Jacquine JOUBERT

Départ en retraite

M. LEFORT Gérard, le 1 aout 2008 ! Mais reçu le 3 janvier 2011.
M. LECUYER Jacques, le 31 décembre 2010, reçu en janvier 2011.
M^me^ ANAF Martine à Noyant, le 31 décembre 2010, reçu en janvier 2011.
M. ROCHARD Didier au 31 mars 2010, parvenue le 17 janvier 11.
M. MEINVIEILLE Christian au 1 janvier 2010, reçu le 18 janvier 2011.
M^me^ GUILBAULT-BIKADOROFF le 31 décembre 2010, reçu en janvier 2011.
M. CHAUVEAU Jacky Angers, le 1 avril 2011.
M. GAUCHET Francis à Candé le 1 avril 2011.
M. BOULEAU Jean-Louis, 30 juin 2010, reçu en mai 2011.
M^me^ BOULEAU Jocelyne ; le 30 septembre 2010, reçu en mai 2011.
M. CHATELAIS Jean-Marie, le 8 août 2010, reçu en juin 2011.
M^me^ ATIAS Michelle, le 31 décembre 2011
M. MALLIER Jacques, le 31 décembre 2011
M. COUCHOURON Philippe le 31 décembre 2011
M^me^ DONEAU Marie-Annick, le 31 décembre 2011.

Cessation d'activité

M. DUPONCHELLE Christian le 31 décembre 2010.
M. BOULEAU Marc, le 2 février 2011.
M^me^ COSTA CHALON Véronique le 14 mars 2011.
M. TROMPE-BAGUENARD Germain départ en Nouvelle Calédonie.
M. SORMANI Nicolas le 11 juillet 11.
M^me^ BOCAGE Emmanuelle le 1 septembre 2011.
M^me^ CHMITTER Amélie pour la Nouvelle Calédonie le 30 octobre 2011.
M^me^ SERIN-TESTARD Caroline le 1 juillet 2010.
M^me^ JELONEK Eugénie le 2 décembre 2011.

Décès

M. LIGER Yves, le 20 novembre 2011